

Le Comité régional,

Ayant examiné les résolutions WHA37.32 sur le Programme d'action pour les médicaments et vaccins essentiels et WHA37.33 sur l'usage rationnel des médicaments;

Rappelant la résolution WPR/RC32.R17, par laquelle il prenait note des approches qui constitueraient le plan d'action de l'OMS pour la mise en oeuvre du Programme d'action;

Se félicitant des mesures déjà prises pour mettre en oeuvre le Programme d'action pour les médicaments et vaccins essentiels et accroître les compétences nationales pour l'assurance de la qualité, le développement des personnels, et la production et la distribution de médicaments,

1. PRIE instamment les Etats Membres d'intensifier leurs efforts de renforcement des compétences nationales afin d'assurer la fourniture de médicaments essentiels à leurs populations;

2. PRIE le Directeur régional:

1) de coopérer avec les Etats Membres aux mesures visant à introduire et à mettre en oeuvre des politiques pharmaceutiques qui permettront d'améliorer les compétences nationales dans les domaines de l'assurance de la qualité des médicaments, du développement des personnels, de la production nationale ou régionale de médicaments, de l'usage des médicaments, des habitudes relatives aux prescriptions et de la diffusion d'informations complètes et impartiales sur les médicaments aux membres de la profession médicale et au public;

2) d'encourager parmi les Etats Membres l'échange d'information sur les médicaments et notamment sur l'assurance de la qualité, l'enregistrement, les systèmes rationnels de distribution qui répondent aux besoins des Etats Membres en matière de santé et sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments;

3) de convoquer, dans les limites des fonds disponibles, la réunion d'un sous-comité spécial du Comité régional, composé de représentants de certains Etats Membres, qui devrait examiner les moyens de coopération entre Etats Membres en ce domaine et de faire rapport au Comité régional à la trente-sixième session sur la situation du moment en ce qui concerne le Programme, et notamment sur les résultats de la réunion;

4) de tenter de mobiliser des ressources extrabudgétaires plus importantes au profit d'activités découlant du Programme d'action pour les médicaments et vaccins essentiels dans la Région.

Huitième séance, 11 septembre 1984